

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Rémy Pagani, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Batou, Françoise Nyffeler, Pierre Bayenet, Emmanuel Deonna, Nicole Valiquer Grecuccio, Nicolas Clémence

Date de dépôt : 7 mai 2020

Projet de loi

ouvrant un crédit supplémentaire de 1 000 000 de francs en faveur de dépenses urgentes en matière de mobilité douce liés au COVID-19

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit supplémentaire

Un crédit global de 1 000 000 de francs est ouvert au Conseil d'Etat pour des investissements en faveur de la mobilité douce liés.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est inscrit en une tranche unique au budget 2021 sous la politique publique M – Mobilité.

² Il se décompose de manière indicative et non contraignante comme suit :

- 500 000 francs destinés à encourager l'utilisation du vélo au travers d'une participation publique à leurs frais de réparation ;
- 500 000 francs destinés à soutenir les communes du canton afin d'implanter des supports sécurisés pour vélos sur le domaine public municipal.

Art. 3 Amortissement

En raison de la nature de l'investissement, celui-ci ne donne pas lieu à l'amortissement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 5 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Nul n'est besoin ici de rappeler que la pandémie subie par une majorité des habitant-e-s de la planète depuis plusieurs mois nous oblige à repenser radicalement notre mode de vie, notamment nos déplacements. L'urgence écologique nous imposait déjà de revoir notre mode de vie, c'est finalement l'urgence sanitaire qui apportera cette prise de conscience.

En tant que mode de transport individuel, les transports doux (scooter électrique, vélo électrique, vélo, vélo cargo, marche à pied, etc.) permettent :

1. de limiter le risque de contamination grâce au respect de la distanciation physique préconisée (2 m) ;
2. de poursuivre une activité de basse intensité et régulière favorable au maintien et à l'amélioration de la santé psychique et physique des cyclistes du quotidien pour ce qui concerne le vélo ;
3. d'éviter un non-respect de la distanciation physique dans les transports en commun (bus et cars) [lire l'article de Sciences et Avenir sur le sujet¹], et surtout de réduire l'emprise de l'auto-solisme sur la voie publique, source de bruit générateur de stress, de gaz à effet de serre contributifs au dérèglement climatique [lire le rapport de Météo-France du 08/04/2020 – « 1^{re} en France : 10 mois consécutifs plus chauds que la normale »²] et de pollution aux particules fines suspectées de créer un terrain favorable à la propagation du virus [lire un des nombreux articles sur ce sujet³] ;
4. de réduire le coût d'entretien de la chaussée.

Il est donc important que notre Grand Conseil accompagne la mutation que nous imposent les restrictions et l'urgence sanitaires... notamment la diminution de moitié des capacités des transports en commun. Ainsi, nous avons pris acte de la collaboration entre les autorités cantonales et la Ville de Genève pour réaliser très rapidement des boulevards à vélos que d'autres grandes villes comme Paris intitulent « Coronapiste » ou « Véloxygène ».

¹ https://www.sciencesetavenir.fr/sante/quand-les-particules-virales-de-sars-cov-2-prennent-le-bus_142354

² <http://www.meteofrance.fr/actualites/81127530-1ere-en-france-10-mois-consecutifs-plus-chauds-que-la-normale>

³ Par exemple : <http://www.journaldelenvironnement.net/article/la-pollution-de-l-air-pourrait-favoriser-le-covid-19,104495>

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de subventionner l'ensemble des fournisseurs de vélos (réparation, entretien, location, vente) pour chaque prestation à hauteur de 50 francs. Il est proposé de voter un crédit de 500 000 francs à disposition du Conseil d'Etat afin de participer aux frais de réparations des vélos des habitant-e-s à hauteur de 50 francs, sur présentation de sa carte d'identité, de la facture et des fiches de réparation, d'entretien ou de location contresignées.

De plus, il est ouvert un crédit d'investissement à hauteur de 500 000 francs en vue de la participation à l'achat d'épingles à vélos amovibles qui permettent aux nombreux cyclistes de sécuriser leur petite reine sur le territoire municipal. Ce soutien cantonal ne sera effectif qu'à la condition que chaque municipalité mette en place de telles épingles à vélos sur son territoire.

Au vu de ces différents arguments, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.